



# Amicale Cyclotouriste Versaillaise

## Nos Prochaines Randonnées N° 92

F.F.C.T. n°06449

<http://versailles-cyclo.net>

Année 2021

### Pour votre sécurité :

- . Respectez les feux et les stops.
- . Empruntez les pistes cyclables.
- . Ne roulez pas à plus de 2 de front.
- . Portez un casque.
- . Disposez d'un gilet réfléchissant

Date	Heure	Lieu	Randonnée	Sortie		Observations
				N°	Distance	
Janvier 2021			Janvier 2021			Janvier 2021
Ven. 1 <sup>er</sup>	9h30	PHV	Sortie Club : St-Rémy-Chevreuse – Les Molières	1	40	Allure modérée
Dim. 3	9h30	PHV	Sortie Club : Sainte-Gemme – Chavenay	4	44 – 59	2 Allures
Dim. 10	9h00	PHV	Sortie Club : Les Mousseaux – St Rémy-l'Honoré	7	54 – 65	2 Allures
Mer. 13	19h45	Montbauron	Réunion de Bureau			Salle Clément Piolet Etage du Gymnase
Dim. 17	9h00	PHV	Sortie Club : Garnes – Pecqueuse	8	55 – 61	2 Allures
Dim. 24	9h00	PHV	Sortie Club : Chevreuse – Saint-Lambert	9	54 – 63	2 Allures
Dim. 31	9h00	PHV	Sortie Club : Romainville – Trappes	11	42 – 66	2 Allures

PHV : Parking Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris

Pour faciliter le travail de l'équipe de planning des sorties et votre propre satisfaction future, n'hésitez pas à nous faire savoir par mail ou téléphone si la sortie que vous venez d'effectuer présente des difficultés de trafic routier, état des routes, etc ..  
Merci par avance.

Des sorties sont organisées en semaine :

« Les joyeux cyclos du Mercredi »,

Contact : Alain Crouail

allure contemplative organisée sur la journée avec pause méridienne

01 30 23 93 48 (à partir de 18h00 le Mardi)

« Les rapides du Mercredi »,

Contact : Joel Ruet

allure modérée, retour vers 15H00

[joelruet@hotmail.fr](mailto:joelruet@hotmail.fr)

Si vous avez des questions sur ce planning ...

Contact : Bernard Poncet : 0139545739 [b.tecnop@wanadoo.fr](mailto:b.tecnop@wanadoo.fr)

### Les membres de la commission planning

Guy Marthiens ☎ 01 39 55 57 26

Bernard Poncet ☎ 01 39 54 57 39

Yves Thouvenin ☎ 06 07 02 26 72

Prochaine réunion planning CCVP/ACV :

*encore à planifier*

# COVID-19 Pratique du cyclotourisme sur route et à VTT

## Actualisé au 15 décembre 2020

**2. LA PRATIQUE EN CLUB DES PERSONNES MAJEURS** o La pratique en club, organisée dans le cadres des activités planifiées et habituelles de celui-ci est autorisée. Elle se déroule sous la responsabilité du président ; o Les groupes doivent être constitués uniquement de membres du club et restent limités à 6 personnes ; o La pratique sportive doit se faire dans le respect des horaires du couvre-feu (20h – 6h) ; o La pratique se fait en file indienne ; o Tout contact rapproché tel que rouler à deux de front est à proscrire, sauf en cas de dépassement ; o La pratique du tandem valide doit se limiter aux membres d'un même foyer, sauf pour les PSH ; o Le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique du vélo ; o Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du vélo. Seulement lors des arrêts autres que ceux imposés par le code de la route ; o Le pratiquant doit disposer de matériel personnel (vélo et casque) ; o En cas de prêt ou de location de matériel (vélo et casque) par une structure ou autre, celui-ci doit être désinfecté avec un produit respectant la norme NF14476 lors de la remise de celui-ci ; o Tout matériel et autres équipements utiles à la pratique (outillage, carte, GPS etc...) doivent avoir un usage par son seul propriétaire ; o Il est fortement conseillé d'utiliser l'application « TousAntiCovid », afin d'identifier rapidement les potentiels cas contacts ; o Avoir un masque et un mini flacon de gel hydroalcoolique avec soi en cas de besoin

ATTENTION, Toute personne (licencié ou non) est libre de pratiquer en dehors d'un club elle doit respecter :

- o Les horaires du couvre-feu
- o L'interdiction de rouler à plus de 6 personnes
- o Respecter les gestes barrières

